

PROGRAMME DE FORMATION

Les écrits professionnels à destination du juge

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social, éducatif et des divers services ayant à rédiger des écrits destinés à un juge dans le cadre professionnel

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 13 p.

Objectifs de la formation

Identifier les différents écrits professionnels destinés aux juges ainsi que le cadre juridique dans lequel ils doivent s'inscrire.

Produire, dans son exercice professionnel, des écrits à destination du juge répondant, dans une logique judiciaire, aux attentes de ce dernier.

Programme

Resituer la problématique de l'écrit professionnel :

- Quels écrits et pour qui ? Identification et destination des écrits professionnels.
- Pourquoi est-il difficile d'écrire ? L'existence de différents niveaux de contraintes.

Les écrits professionnels dans les procédures judiciaires :

- Le cadre juridique applicable aux écrits.
- Les attentes du juge et le contenu des écrits professionnels.

Écrits professionnels et respect de l'utilisateur (la communication de l'écrit à l'utilisateur).

Les écrits et le secret professionnel (la notion de secret professionnel, secret professionnel et travail en équipe, les dérogations au secret professionnel).

Comment mettre en mots ?

- Quelques pistes techniques.
- Rédaction de requêtes, de rapports et autres écrits à destination des magistrats (juge aux affaires familiales, juge des tutelles, juge des enfants,...).

Méthodes et supports

Apports théoriques. Études de cas pratiques apportés par les participants. Mises en situation. Échanges.

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.